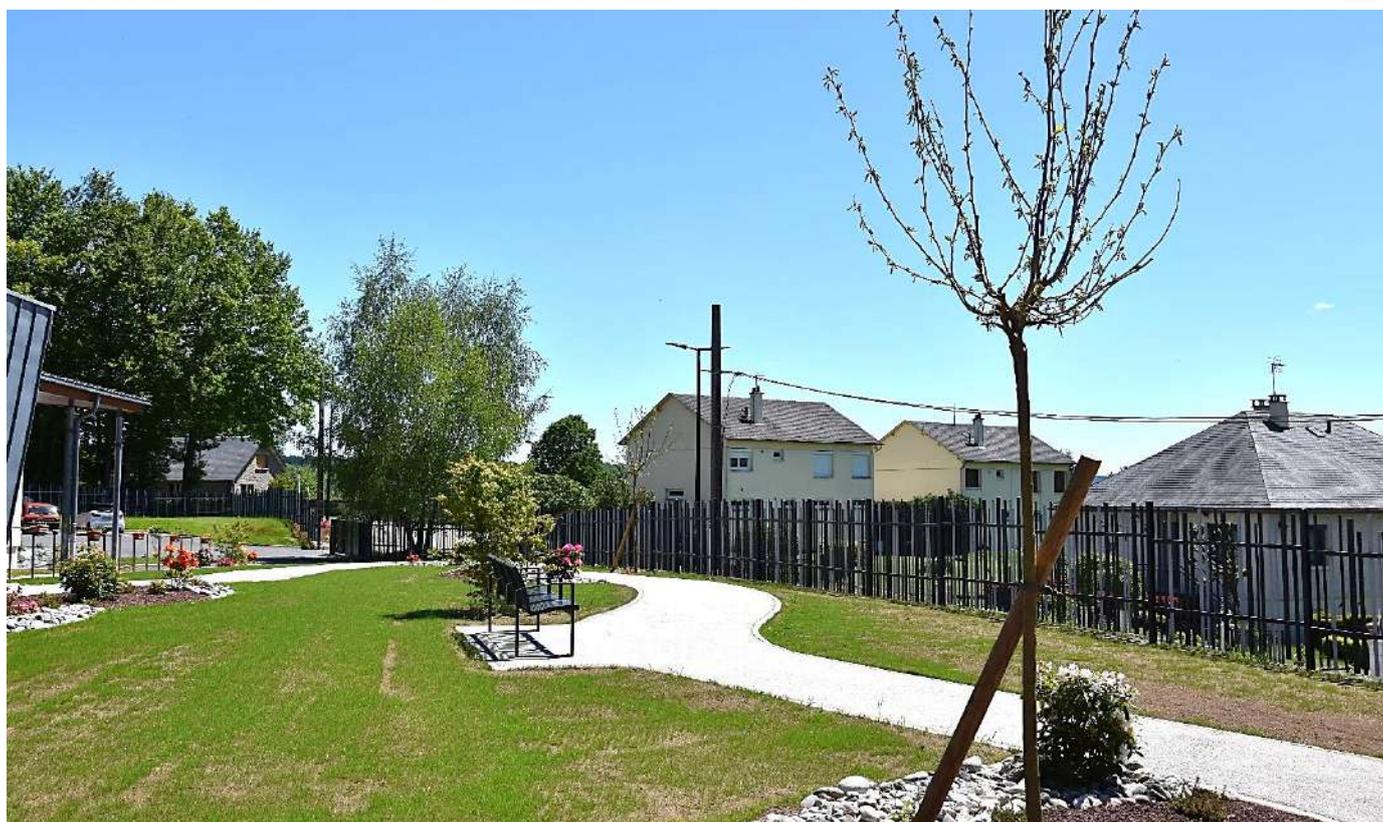




LE LIEN SORNACOIS

Juin 2019 N°103

EHPAD : Création d'un jardin thérapeutique, pose d'une clôture et d'un portail, nouveau parking. Un seul objectif : le bien-être des résidents ... (Article P20)



MAIRIE DE SORNAC * 5 Place de l'église * Tel : 05 55 94 61 27 * Email : communedesornac@wanadoo.fr
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermeture le Mercredi après-midi)
Ouverture le Samedi de 09h00 à 12h00 (sauf Juillet & Août) * Site Internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>

FONTAINE DE LA VIALLE : Restauration réalisée par l'ESAT de SORNAC et cofinancée par le PARC NATUREL RÉGIONAL de Millevaches en Limousin



La fontaine a été curée, nettoyée et restaurée.
Le chemin d'accès a été nettoyé et clôturé.
Dans quelques semaines un banc en granit et
une boîte à livres y seront installés.

De quoi faire une belle balade et profiter de moments
de détente, seul, entre amis ou en famille !



LE MOT DU MAIRE



Après un printemps agréable, les hirondelles sont de retour et nous sommes très heureux de voir peu à peu se remplir les résidences secondaires. Notre région aurait besoin d'un peu de pluie pour les agriculteurs et pour nos sources.

Le dernier budget communal a été voté avec deux bonnes surprises : l'Etat qui nous avait supprimé la dotation de solidarité rurale nous verse en fait la moitié de ce qui avait été perçu en 2017.

L'augmentation de la subvention FEADER pour la création d'une boucherie nous a permis de ne pas augmenter une fois encore les impôts tout en réalisant nos projets.

UN CHANTIER S'ACHEVE ... UN AUTRE COMMENCE...

On en parlait depuis de nombreuses années, le chemin sécurisé pour piétons et pour personnes en situation de handicap va se réaliser dans les prochains jours, la route de Beaune sera refaite en enrobé : du magasin Morel jusqu'aux Tamaris.

Notre monument aux morts est enfin mis en valeur grâce à la suppression de la haie qui l'étouffait et à la plantation de bruyères et de gazon.

L'accessibilité des bâtiments publics se poursuit pour le plus grand confort de tous.

Le mur de la cour de l'école, côté rue, sera sécurisé.

La fontaine de La Vialle restaurée n'attend plus que son banc en pierre et sa boîte à livres pour nos promeneurs en quête d'une pose au cœur d'un milieu magique.

Un dossier de subvention est en cours d'instruction pour une semblable attention concernant la fontaine de Beaune Combret.

Notre village est de nouveau fleuri et c'est avec plaisir que nous constatons que des maisons jouent le jeu en égayant fenêtres et balcons pour le plaisir des yeux des passants.

Parmi les priorités de cette année, nous poursuivons l'accompagnement de nos associations sornacoises en leur octroyant une subvention pour la plupart égale à celle de l'an passé, malgré la baisse des dotations de l'Etat. Le travail réalisé par leur soin fait battre le cœur du village. Vous pouvez les aider en participant à leurs nombreuses manifestations en tant que visiteur afin d'honorer leur travail et leur dévouement. Les bénévoles sont aussi les bienvenus. Peut être aurez vous envie de créer un char pour la Saint Roch ou tout simplement de venir prêter main forte à la décoration d'une salle, en tous les cas, tout est possible !

Félicitations à l'US SORNAC qui après un début difficile a fini la deuxième partie du championnat avec 6 victoires sur 7 matchs.

Mes pensées vont également à toutes les personnes qui nous ont quittés.

Bonnes vacances à tous et un grand succès à ceux qui passent des examens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

ETAT CIVIL



Naissance de Alicia DOLLO, le 07 mai 2019 à TULLE,
fille de Morgan DOLLO et de Elsa EHRHART,
domiciliés 3 Impasse de Nogande.

Bienvenue Alicia et Félicitations aux heureux parents.

Décès le 25 février 2019 à SORNAC de Monsieur Henri GUILLEMOT, domicilié 2 Route de l'Etang à l'âge de 90 ans.

Décès le 5 mars à SORNAC de Monsieur Jean COUZELAS, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 93 ans.

Décès le 9 mars 2019 à SORNAC, de Monsieur Georges GIBAUD, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 88 ans.

Décès le 15 mars à USSEL de Monsieur Didier CHENU, domicilié 1 Route de Beaune, à l'âge de 57 ans.

Décès le 28 mars 2019 à USSEL, de Monsieur Alain BOUSSIGNAC, domicilié Foyer Les Tamaris, à l'âge de 62 ans.

Décès le 30 mars 2019 à SORNAC, de Madame Jeannine DÉSILE, veuve TINDILLIERE, domiciliée 1 Grande Rue, à l'âge de 89 ans.

Décès le 14 avril 2019 à USSEL, de Madame Maria ARFEUIL, veuve BONNET, domiciliée 2 Route de l'Etang à l'âge de 84 ans.

Décès le 20 avril 2019 à USSEL, de Madame Denise GUERRIER, épouse CHAISE, domiciliée 3 Route des Bouyges, à l'âge de 93 ans.

Décès le 21 avril 2019 à SORNAC, de Monsieur Marcel, Georges FAURE, domicilié 2, route de l'Etang, à l'âge de 85 ans.

Décès le 25 avril 2019 à CLERMONT-FERRAND (63) de Monsieur Jean GUICHARD, domicilié 1 Rue de la Gane, à l'âge de 84 ans.

Décès le 14 Mai 2019 à SORNAC, de Madame Marie-Jeanne RAFALLI, domiciliée 1 Route de Beaune, à l'âge de 45 ans.

Décès le 11 juin 2019 à SORNAC, de Madame Jacqueline GUILLEMOT, veuve ALINGRIN, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 94 ans.

On nous prie d'annoncer le décès de Madame Janine PATEY, épouse MICHON, le 28/11/2018, en son domicile à Pau (64000).





Jean GUICHARD est né en 1935 à Sornac. Fils de François et Léontine GUI-CHARD.

En tant qu'enfant du pays, il fréquente l'école du village et a eu pour ensei- gnants, Monsieur et Madame PANET dont l'établissement porte aujourd'hui le nom.

Jean était un homme discret, peu communicatif mais il savait aussi s'affirmer devant une injustice ou un non respect des valeurs car il en avait, Jean, des valeurs, la fidélité, la droiture et la pugnacité en étaient les principales.

Jean a été 1er adjoint de 1995 à 2001 sous la mandature de Luce Mallepeyre. Là encore, sa droiture et ses grandes compétences ont été très appréciées par la population. Il a été également Président de la commission de l'eau.

Bien après, il continua à s'intéresser aux affaires communales en participant aux diverses réunions publiques organisées par la Mairie.

Pour toute cette vie remarquable, nous te remercions Jean. Tu nous as quittés trop tôt, d'une manière si rapide. Tu nous manques déjà. MERCI POUR TOUT JEAN.

Sincères condoléances à toute sa famille.

En 1810, J-B Massillon écrivait « c'est le hasard qui fait le héros, c'est la valeur de tous les jours qui fait l'homme de bien ».

En écoutant les témoignages lus le 30 avril en l'église de Sornac, à l'occasion de l'inhumation de Jean Guichard, chacun de ceux qui étaient présents s'est dit que Sornac venait de perdre un homme de bien.

On avait un certain plaisir rassurant de rencontrer dans la rue sa tranquille silhouette souriante qui évoquait la sagesse et la solidité.

Toute sa famille, ses petits enfants en particulier, peuvent être fiers d'avoir eu un grand père qui laisse, à l'unanimité, le souvenir d'un homme qu'il faisait bon rencontrer.

Merci Jean.

Anonyme



Commune de Sornac

Dans le cadre du dispositif de veille et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid...) un registre nominatif est mis à la disposition des personnes âgées (de 65 ans et plus ou de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail) ou handicapées, à la Mairie.

En cas de déclenchement du plan d'alerte, ces personnes seront contactées par les services sanitaires et sociaux afin de vérifier leur besoin d'aide.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en demandant un formulaire à la Mairie ou auprès de l'Instance de Coordination de l'Autonomie de Sornac.

Merci

Suite à la dissolution de l'Association « OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE SORNAC », don à la commune de la somme de 7 448.97 €.

Cette somme a été réaffectée, entre autres, à la rénovation de la Fontaine de la Vialle, à l'achat d'un banc en pierre, à l'installation d'une boîte à livres.

Les volets des gîtes communaux seront également changés.



Pour rappel, le transport scolaire est désormais une compétence régionale et non plus départementale.

Pour connaître l'ensemble des règles de prise en charge et procéder à l'inscription en ligne :



<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires-en-correze>

**Le Site de Tulle a déménagé
(il n'est plus au Conseil Départemental) :**

**36-38 Avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
05.55.45.57.07**

contact-transport19@nouvelle-aquitaine.fr

Pour rappel, il existe des règles de bonne conduite dans le bus :

Saluer le conducteur en montant dans le bus, rester discret et assis pendant le trajet, ne pas mettre les pieds sur les sièges ... « *Il existe des règles de bonne conduite, c'est du savoir vivre ensemble.* »



Suite à la réorganisation des services de la DDT de la Corrèze,
l'instruction des autorisations d'urbanisme

(permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)

et de la fiscalité de l'urbanisme se fait désormais à **Tulle**, auprès du :
Service instructeur ADS - Cité administrative - Place Martial Brigouleix - BP 314
19011 TULLE Cedex



Secrétariat : 05.55.20.78.80 - ddt-ads19@correze.gouv.fr

La réception des pétitionnaires se fera sur prise de rendez-vous auprès du secrétariat du service instructeur et pourra avoir lieu sur les sites distants de la DDT (Ussel et Brive) et à la Cité administrative.



Cherchons bénévoles
pour assurer les permanences de la bibliothèque
(au 1er étage de la Mairie)

Vous disposez d'un peu de temps,
 vous aimez l'univers de la lecture, des romans, revues, BD, documentaires, CD et DVD et vous souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et participer ainsi à la vie culturelle du village :

Venez rejoindre l'équipe des bénévoles, **même si ce n'est qu'occasionnellement.**

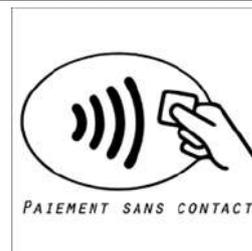
La bibliothèque est ouverte : - les mercredis de 16h00 à 18h00
 - les vendredis de 15h30 à 18h00
 - les samedis de 10h00 à 12h00

S'adresser directement auprès des bénévoles de la bibliothèque (sur place ou au 05 55 94 53 95), à la Mairie (05 55 94 61 27) ou à l'agence postale (05 55 46 25 72) afin de laisser vos coordonnées et vos disponibilités. Merci par avance et à bientôt ...



INFORMATION :

Le Terminal de Paiement de
 votre Agence Postale Communale
 est désormais équipé en « sans contact »



Les horaires restent inchangés durant la période estivale :

Ouverture

Lundi : 13h30 - 15h30

Mardi : 10h30 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Mercredi - jeudi - vendredi : 10h30 - 12h30 et 13h30 - 15h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Bureaux de poste les plus proches : Peyrelevade - Meymac

Téléphone APC de Sornac : 05 55 46 25 72



Le SPAR reste ouvert cet été (du 01/07 au 31/08/2019)
 aux horaires suivants :

* Lundi	07:30-12:30
* Mardi	07:30-12:30, 15:30-19:00
* Mercredi	07:30-12:30, 15:30-19:00
* Jeudi	07:30-12:30, 15:30-19:00
* Vendredi	07:30-12:30, 15:30-19:00
* Samedi	07:30-12:30, 15:30-19:00
* Dimanche	07:30-12:30

Jours fériés : Ouvert uniquement le matin.

INFOS COMMUNALES

Mercredi 12 juin a été remis le permis piéton aux élèves de CE2. L'objectif étant de former les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.

Les élèves de CM2 se sont vus remettre le permis internet pour les enfants, qui est un programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable.

Ils sont proposés par les forces de gendarmerie dans le cadre de leurs actions habituelles de prévention en milieu scolaire.



A cette remise de permis étaient présents Monsieur le maire, Jean-François LOGE, le gendarme Marion CORBANESE et Madame GOURDEAU, directrice de l'école.

CE2 : Titouan, Lylou, Lucie, Axel, Léo, Ewen, Lyna, Naël, Lucia

CM2 : Mathéo, Laurène, Etienne, Léana, Kylian, Mathis



Le 13 juillet 2018, vous êtes venus nombreux enflammer la piste de danse de la caserne des pompiers.

Cette année encore, l'ambiance sera au rendez-vous !
On compte sur vous !

Repas (pensez à réserver au 06 62 56 11 11 avant le lundi 8 juillet)

Bal gratuit et ouvert à tous
(offert par la municipalité)

FORMATION PSC1

Devenez acteur !

Initiez-vous aux premiers secours, le **Samedi 20 juillet 2019**
au Centre d'Incendie et de Secours de Sornac

8h00 - 12h00 / 13h00 -16h00 (**Prévoir le repas du midi**)

Tarif : 60€ - Inscriptions avant le 30 juin au 06 62 56 11 11 ou 06 32 05 82 57
Possibilité de prix de groupe



Formation PSC1
(Premiers Secours)

LES SAPEURS-POMPIERS DE SORNAC RECRUTENT

Vous avez envie de consacrer une petite partie de votre temps
à votre communauté ?

Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, quels que soient votre métier
et vos disponibilités, quelles que soient vos motivations,
tout le monde peut s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer les dimanches matin 6
au Centre d'Incendie et de Secours.



CABINET D'INFIRMIERES

Nous vous rappelons les coordonnées des infirmières de notre commune.

En cas de besoin, n'hésitez pas à faire appel à leurs services.

Au 12 grande rue :

- Madame GELY Pascale : 06 48 53 02 74

Au 10 bis grande rue :

- Madame CARLOTTI/MARTINEZ Nathalie : 06 33 35 39 13
- Madame JOSSO Gwendoline : 06 87 21 19 71

Au 2 Chemin de Reyssac :

- Cabinet MASSON Catherine/RISPAL Françoise : 05 55 94 40 40



LE TRI A SORNAC



☞ Pour éviter ce genre d'incivilités, nous vous rappelons qu'il existe 3 points propres à votre disposition, à savoir :

- Au champ de la croix
- Face aux HLM
- Place de la Poste

CONTAINERS :

- pour les ordures ménagères (emballées dans un sac poubelle)
- pour les bouteilles
- pour les papiers/journaux/magazines
- emballages ménagers (bouteilles de lait, boîtes de conserves...)



Vous pouvez également déposer vos déchets alimentaires dans le composteur du jardin partagé, libre d'accès.

Rien sur la route. Merci.

Pour les déchets verts : A la sortie de Sornac, D117, route du cimetière

NOUVEAU : A partir du lundi 01 Juillet

Au bâtiment communal, face à la station service, un agent communal vous accueillera :
tous les lundis après-midi de 14h00 à 16h00.

Vous pourrez déposer vos gros cartons en vue d'une valorisation, les plaques isolantes, les moquettes, les vitres des portes et fenêtres, les plastiques hors mobilier, le polystyrène, les tissus, caoutchouc, palettes et les ferrailles dont le produit de la vente sera directement reversé pour le téléthon 2019.

L'opération 1 pile 1 don : c'est toute l'année



« Tout au long de cette année 2019, l'opération une pile = un don, en faveur de l'AFM Téléthon se poursuit dans toute la France.

Les piles font partie de notre vie quotidienne, une fois usagée ne les jetez pas ... dans le bac des ordures ménagères mais faites un geste pour l'environnement et un geste de solidarité en les déposant à l'agence postale, chez les commerçants partenaires et la mairie, lieux de collecte du village.

Merci d'avance.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les décisions des conseils municipaux sont résumées dans les pages qui suivent.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2019 À 19H30

Date de convocation du conseil municipal : 24 janvier 2019

(2nde convocation en l'absence de quorum constatée le 24 janvier 2019)

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, MARLEIX, MAUPIN, DUTHEIL.

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, M. CISTERNE.

EXCUSÉS : M. VEYRES, Mme CHAUSSADE (pouvoir à M. METADIER), MM. GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHASSAING), DESHOULLERES.

Avis concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin versant de la

Creuse : Le conseil municipal, appelé à émettre un avis au plus tard 4 mois après le 17 janvier 2019, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de périmètre précité, une partie minoritaire du territoire de la commune étant incluse dans les bassins concernés par ce schéma.

Les Sage ont été créés par la loi sur l'eau de 1992. Outil de planification de la gestion de l'eau, à l'échelle locale, il intègre les enjeux spécifiques du territoire. Dispositif non obligatoire, l'objectif du Sage est de définir collectivement un projet local de l'eau, partagé par les acteurs concernés, en conciliant aménagement du territoire et préservation/restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques. Une commission locale de l'eau, associant l'ensemble des parties prenantes (élus, usagers, Etat), élabore et suit la mise en œuvre du Sage. Le Sage dispose d'une forte portée juridique : il s'impose aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux documents d'urbanisme, et également aux tiers au travers de son règlement.

Dotation d'équipement des territoires ruraux : actualisation du taux pour la création d'aires de trot-

toirs rue de l'arbre de May (section comprise entre le carrefour avec la D117 et l'ESAT): Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention au titre de l'aménagement des espaces publics au taux actualisé majoré de 45 % (taux 2019) contre 48 % sollicités en 2018 sur une assiette toujours plafonnée à 150 000 € soit 46 722.21 € (contre 49 837,02 € sollicités en 2018) pour un coût estimatif de 103 827.13 € HT soit 124 592.56 € TTC (études et travaux).

Création d'un cheminement au moins d'un côté de la rue de l'arbre de May jusqu'à la route de

Beaune et voirie 2019 : délibération autorisant le lancement de la consultation des entreprises : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature par le Maire, avant le vote du budget, du marché de travaux correspondant dans la limite des montants estimatifs suivants (la délégation du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics en procédure adaptée s'appliquant « lorsque les crédits sont inscrits au budget ») :

LOT 1 AMENAGEMENT DE SURFACE (VOIRIE, RESEAUX DIVERS) DE LA VC 1 RUE DE L'ARBRE DE MAY, VOIRIE 2019	
Tranche ferme de la consultation pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/ imprévus) de 301 793,23 € TTC	Options suivant résultat de l'ouverture des plis pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus) de 15 131,69 € TTC
AMENAGEMENT DE SURFACE (VOIRIE, RESEAUX DIVERS) DE LA VC1 RUE DE L'ARBRE DE MAY RENFORCEMENT ET REVETEMENT CR MALPOUGE ET CR BEYSSAC REPROFILAGE PISTE TAFALASCHAS ET CR MALPOUGE	RENFORCEMENT IMPASSE ROND-POINT DU ROCHER ET VC47 IMPASSE MENESTROL
LOT 2 TRAVAUX DE SIGNALISATION (POTELETS, SIGNALISATION ROUTIERE) VC 1 RUE DE L'ARBRE DE MAY	
Tranche ferme de la consultation pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus) de 18 339,80 € TTC	
TRAVAUX DE SIGNALISATION (POTELETS, SIGNALISATION ROUTIERE) VC 1 RUE DE L'ARBRE DE MAY	

L'ouverture des plis a fait en définitive ressortir des prix de travaux tous lots confondus supérieurs de 29 750.88 € TTC par rapport aux montants estimatifs.

Convention pour conduite d'opération/aménagement du parking extérieur de l'Ehpad : Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté d'assurer la conduite d'opération des travaux correspondants, bénéficiant par convention du service équipements collectifs du Syndicat de la Diège. La participation réclamée à l'EHPAD de Sornac pour assurer cette mission a été estimée à 3 672.53 € correspondant au montant des services mis à disposition, déterminé sur la base de 5% du montant HT des travaux réalisés. Le conseil municipal a approuvé la signature de la convention correspondante entre l'EHPAD de Sornac et la commune.

Actualisation de la participation de la commune à l'amortissement du matériel de cuisine financé par l'Ehpad : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé compte tenu du coût final de l'opération et considérant le retrait de Haute-Corrèze Communauté du projet (*prévoyant initialement la préparation des repas de l'accueil de loisirs*), l'actualisation de la participation communale. La dépense totale finale (*équipements de cuisine et maîtrise d'œuvre concernant ces équipements*) s'établissant à 124 176,39 € TTC, le rapport actualisé de 8 640 repas annuels cantine/47450 repas annuels Ehpad a été retenu pour arrêter cette participation pour la commune à 19 127,90 € versés sur une durée globale de 10 ans.

Par délibération du 4 août 2017, le conseil municipal avait décidé de contribuer à l'amortissement des équipements de cuisine installés dans les cuisines de l'Ehpad, la commune ayant vocation à préparer les repas de la cantine scolaire au sein de l'Ehpad. L'Ehpad relevant de l'instruction comptable M22, la dépense correspondante entre dans le champ de l'amortissement obligatoire. Cette technique comptable permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Les communes de moins de 3500 habitants n'entrent pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire. La commune pratique cependant l'amortissement obligatoire pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Renouvellement de la convention de mise à disposition du service assistance réseaux d'eau potable et d'assainissement du Syndicat de la Diège : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a approuvé le renouvellement de la convention permettant de bénéficier de ce service pour une nouvelle durée de 3 ans.

Les statuts du Syndicat de la Diège lui permettent de proposer les prestations suivantes : conseil et aide à la décision pour les opérations d'investissement et d'exploitation des réseaux afin d'améliorer le fonctionnement des infrastructures, aide pour la mise en place d'outils de gestion tels que l'inventaire patrimonial des réseaux et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS), assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération pour les projets complexes : étude diagnostique et schéma directeur EU /AEP (eaux usées/alimentation en eau potable), zonage d'assainissement, conception et réalisation d'ouvrages EU/AEP, tout projet nécessitant des études préalables spécifiques, maîtrise d'œuvre pour les opérations simples, interventions particulières définies dans le bordereau des charges complémentaires.

La cotisation forfaitaire annuelle d'adhésion au service reste basée sur le nombre de compteurs d'eau présents sur la commune. Un pourcentage unique de 5 % du montant des travaux sera appliqué.

Transfert de compétence à la carte « Eclairage public » au Syndicat de la Diège : Le Syndicat de la DIEGE ayant proposé à ses adhérents de lui transférer le volet INVESTISSEMENT uniquement de la compétence « Eclairage Public » pour conforter juridiquement son intervention, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce transfert comprenant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur des installations d'éclairage public à créer ainsi que celle relative aux travaux pour les installations d'éclairage public existantes (en particulier, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses de ces installations, étant précisé que le Syndicat peut assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, ainsi que toutes les actions visant à la performance énergétique et organisant la collecte des certificats d'économies d'énergie) et a accepté le règlement et les modalités financières ci-dessous, adoptés par le comité syndical le 16 novembre 2018 :

Nature des travaux	Participation de la commune
Extension, renforcement, renouvellement, rénovation, mise en conformité, déplacement, amélioration diverse...	100 % du coût HT de l'opération
Modernisation des installations d'éclairage public existantes pour en améliorer l'efficacité énergétique-délibération bureau du Syndicat de la Diège du 27/11/15	70 % du coût HT de l'opération
Inventaire et diagnostic des installations d'éclairage public : état des lieux, préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse, établissement d'un programme de travaux, etc...	0% du coût HT de l'opération

La compétence éclairage public comprend l'éclairage des voiries, les illuminations festives, la mise en valeur par la lumière de monuments et/ou bâtiments, l'éclairage d'équipements publics, ainsi que, lorsqu'ils sont situés sur les équipements d'éclairage précités, les dispositifs de raccordement des équipements communicants et de leurs accessoires de gestion. Le transfert pouvait porter soit sur l'ensemble de la compétence « Eclairage Public », incluant tant les opérations d'investissement que les activités de maintenance et de fonctionnement des installations soit sur une partie seulement.

Le Syndicat s'est prononcé pour le transfert de la compétence en matière d'investissement seulement, les élus du Syndicat de la Diège étant plutôt défavorables à la mutualisation des charges d'électricité d'éclairage public compte tenu de pratiques d'éclairage public diversifiées entre les communes.

CONSEILS MUNICIPAUX

Gîtes communaux/Recrutement accroissement saisonnier d'activité : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le recrutement d'un adjoint technique contractuel du 1^{er} février au 31 juillet 2019 inclus pour la remise en état des gîtes communaux et du camping avant la saison à temps complet par référence à l'indice brut de rémunération 370.

Service gîtes/communication : Renouvellement contrat pour accroissement temporaire d'activité/Binôme pour réintégration d'un agent en disponibilité de droit : Considérant le droit à réintégration exercé par l'agent titulaire du poste d'agent administratif du service après une mise en disponibilité, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant la nécessité de prévoir une période en binôme pour favoriser sa réintégration, a approuvé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif du 29 mars 2019 au 7 avril 2019 inclus par le biais d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 rémunéré sur la base de l'indice brut 347.

Modification des modalités de versement de la modulation non reconductible de prime IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé de faire prendre effet au 1^{er} janvier de l'année N+1 la modulation sur la base des formations suivies l'année N, soit à titre d'exemple pour les formations suivies en 2019 un versement de la modulation lissé sur les 12 mois de l'année 2020.

Cette modification fait suite à la demande du service paie du Centre de gestion de la Corrèze, ayant alerté la commune sur la gestion fastidieuse dans le cadre de la prestation paie de modulations successives au cours d'une même année.

Pour mémoire par délibération du 17 avril 2018 le conseil municipal a approuvé de prévoir la modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle en fonction des formations suivies (hors formation obligatoire d'intégration et durée minimale de professionnalisation au premier emploi pour les agents stagiaires, hors formations obligatoires imposées par la collectivité pour des raisons de sécurité : habilitations électriques/funéraires, CACES pour la conduite d'engins) sur la base du nombre de jours de formations réalisées par année civile selon le barème ci-contre au prorata du temps de travail :

1 jour	150 € bruts annuels supplémentaires
2 jours	300 € bruts annuels supplémentaires
3 jours et plus	450 € bruts annuels supplémentaires

SÉANCE DU 23 AVRIL 2019 À 20H

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2019

2nde convocation en l'absence de quorum constatée le 18 avril 2019

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, M. GAUDONNEIX.

EXCUSÉ : M. DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX).

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, MM. DESHOULLERES, CISTERNE.

Approbation du compte de gestion 2018 : Le compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations du 01/01/18 au 31/12/18 et confectionné par le comptable de la commune chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2018 : Le conseil municipal a examiné le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			467 774,02		467 774,02	
Opérations de l'exercice	850 463,71	1 017 964,39	310 523,39	563 002,50	1 160 987,10	1 580 966,89
TOTAUX	850 463,71	1 017 964,39	778 297,41	563 002,50	1 628 761,12	1 580 966,89
Résultats de clôture		167 500,68	215 294,91		47 794,23	
Restes à réaliser			110 062,85	223 867,97	110 062,85	223 867,97
TOTAUX CUMULES	850 463,71	1 017 964,39	888 360,26	786 870,47	1 738 823,97	1 804 834,86
RESULTATS DEFINITIFS		167 500,68	101 489,79			66 010,89

CONSEILS MUNICIPAUX

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	167 500,68
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 017 964.39 - 850 463.71)	167 500,68
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-215 294,91
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (563 002.50 - 310 523.39)	252 479,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-467 774,02
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (223 867.97 - 110 062.85)	113 805,12
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-101 489,79
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	101 489,79
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	66 010,89

Les dépenses d'équipement 2018 (acquisitions et travaux d'investissement) ont été financées par les recettes d'investissement de l'exercice et l'autofinancement (épargne nette) de l'exercice. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture couvre cette année en totalité le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des engagements sur ce budget au 31/12 (solde des dépenses et recettes certaines restant à réaliser à cette date).

2) TERRAINS A BÂTIR AUX BOUYGES

3) EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 670,37	3 670,37		3 670,37	3 670,37
Opérations de l'exercice	15 251,23	37 087,48	34 252,74	12 416,49	49 503,97	49 503,97
TOTAUX	15 251,23	40 757,85	37 923,11	12 416,49	53 174,34	53 174,34
Résultats de clôture		25 506,62	25 506,62			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 251,23	40 757,85	37 923,11	12 416,49	53 174,34	53 174,34
RESULTATS DEFINITIFS		25 506,62	25 506,62			

4) STATION-SERVICE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		390 975,62		202 414,89		593 390,51
Opérations de l'exercice	210 058,71	195 811,39	155 786,31	92 857,35	365 845,02	288 668,74
TOTAUX	210 058,71	586 787,01	155 786,31	295 272,24	365 845,02	882 059,25
Résultats de clôture		376 728,30		139 485,93		516 214,23
Restes à réaliser			52 928,76	40 821,00	52 928,76	40 821,00
TOTAUX CUMULES	210 058,71	586 787,01	208 715,07	336 093,24	418 773,78	922 880,25
RESULTATS DEFINITIFS		376 728,30		127 378,17		504 106,47

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 869,78		13 810,30		40 680,08
Opérations de l'exercice	751 406,53	776 583,20	40 020,61	25 799,36	791 427,14	802 382,56
TOTAUX	751 406,53	803 452,98	40 020,61	39 609,66	791 427,14	843 062,64
Résultats de clôture		52 046,45	410,95			51 635,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	751 406,53	803 452,98	40 020,61	39 609,66	791 427,14	843 062,64
RESULTATS DEFINITIFS		52 046,45	410,95			51 635,50

CONSEILS MUNICIPAUX

Le litrage vendu couvre les charges du budget. La marge de 0.05 € HT soit 0.06 € TTC sur le litre est maintenue. 57 937,35 € versés entre 2011 et 2012 par le budget principal au budget annexe à sa création ont été partiellement reversés à hauteur de 20 000 € sur l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	52 046,45
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (776 583.20 - 751 406.53)	25 176,67
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	26 869,78
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	- 410,95
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (25 799.36 - 40 020.61)	- 14 221,25
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	13 810,30
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	- 410,95
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	410,95
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	51 635,50

5) POMPES FUNEBRES

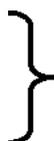
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 545,45
Opérations de l'exercice	1 436,06	2 027,25
TOTAUX	1 436,06	5 572,70
Résultats de clôture		4 136,64
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	1 436,06	5 572,70
RESULTATS DEFINITIFS		4 136,64

Vote du compte administratif :
Nombre de suffrages exprimés : 8 POUR
(dont 1 pouvoir)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget principal:

Fonctionnement : 1 098 706.21 €
 (pour mémoire BP 2018 : 986 988.07 €)
 Investissement : 1 281 995.23 €
 (pour mémoire BP 2018 : 1 013 532.70 €)



TOTAL DU BUDGET : 2 380 701.44 €
 (pour mémoire BP 2018 : 2 018 520,77 €)

PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2018 RECONDUITS EN 2019

Les restes à réaliser sont les sommes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (contrat/devis signé, arrêté de subvention) avant la fin de l'exercice précédent (ces sommes sont prises en compte pour la détermination du résultat de chaque exercice et sont reprises sur le budget de l'exercice suivant).

Matériel : en restes à réaliser dépenses : un poste informatique supplémentaire considérant la création d'un poste administratif au 1^{er} janvier 2019, en crédits nouveaux dépenses notamment : réfection de vitraux de l'Eglise, mise aux normes électriques suite aux non-conformités relevées par le bureau de contrôle, remplacements de moteurs de tintements des cloches de l'Eglise, marquage au sol pour l'école, changement de volets aux gîtes.

Fontaine de la Vialle : en restes à réaliser dépenses : devis signé avec l'ESAT (*Etablissement et service d'aide par le travail*) de Sornac pour sa réfection, en crédits nouveaux recettes : subvention régionale à hauteur de 612 €

Route forestière du Puy Guillaume : en restes à réaliser dépenses : crédits pour acquisitions foncières. En crédits nouveaux dépenses : droits d'enregistrement aux hypothèques et frais d'actes administratifs d'acquisitions rédigés par une juriste

Opération de sécurité à la Vialle : en crédits nouveaux dépenses : frais de géomètre et acquisitions foncières par actes administratifs rédigés par une juriste

Piste Tafaleschas : en crédits nouveaux dépenses : frais d'actes de donation par actes administratifs rédigés par une juriste et droits d'enregistrement aux hypothèques

Aliénation Combret Beyssac : en restes à réaliser dépenses : valeur de l'emprise de terrain acquise par la collectivité à Beyssac, en crédits nouveaux dépenses : frais d'actes administratifs rédigés par une juriste

CONSEILS MUNICIPAUX

Boucherie : en restes à réaliser recettes : subvention FEADER (*Fonds européen agricole pour le développement rural*) mentionnée comme revalorisée en novembre à 140 045 €, en définitive le versement devrait avoisiner 130 000 € car la signature d'avenants sans remise en concurrence en cours de chantier a été contestée par le service instructeur, montant régularisé à la baisse en crédits nouveaux recettes : - 10 045,09 € (*77 445 € de subvention FEADER avaient été annoncés au début de l'opération*).

Cheminement arbre de May/route de Beaune et voiries 2019 : en restes à réaliser recettes : subventions DETR (*dotations d'équipement des territoires ruraux*) obtenues au titre de deux tranches de renforcement de voirie, en crédits nouveaux dépenses : travaux et maîtrise d'œuvre pour création du cheminement et renforcement de voiries (rue de l'arbre de May jusqu'à la route de Beaune (Foyer occupationnel/Maison d'accueil spécialisée), CR de Malpouge et CR Beyssac), en crédits nouveaux recettes : inscription d'un emprunt prévisionnel avec réalisation. *Demeurent en cours d'instruction par conséquent sans inscription budgétaire : 46 722,21 € de subvention DETR et en attente de notification 25 000 € d'aide départementale suivant contrat pluriannuel signé avec le Département concernant le cheminement piéton.*

Accessibilité ERP : en restes à réaliser dépenses : plomberie du foyer rural payée début de l'exercice 2019, en restes à réaliser recettes : subvention multisite Fonds de soutien à l'investissement local obtenue (club des 1000 sources inclus), subvention départementale pour le foyer rural et subvention DETR concernant le gymnase. En crédits nouveaux dépenses : enveloppe concernant le club des mille sources suivant agenda d'accessibilité programmé approuvé en février 2017. *En attente de notification par conséquent sans inscription budgétaire : subvention départementale suivant contrat pluriannuel signé avec le Département concernant le club des mille sources.*

Réhabilitation pharmacie : en restes à réaliser dépenses : marché de maîtrise d'œuvre signé début octobre 2018, en crédits nouveaux dépenses : frais d'étude et de travaux pour cet aménagement. En recettes prévision d'un emprunt. *En attente de notification, par conséquent sans inscription budgétaire : 20 000 € de subvention départementale suivant contrat pluriannuel signé avec le Département, 6 500 € d'aide communautaire suivant courrier de Haute-Corrèze Communauté, en cours d'instruction : 89 269,62 € de subvention DETR sollicitée.*

Régularisation murs de soutènement Clamoudeix : en restes à réaliser dépenses : euro symbolique pour l'emprise des murs de soutènement suite à délibération d'août 2018, en crédits nouveaux dépenses : frais de rédaction des actes par une juriste

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2019

Aire de services camping-cars : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle

Couverture, maçonnerie, menuiseries divers bâtiments : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe globale en attente de devis pour divers travaux identifiés de maçonnerie, couverture et menuiseries concernant l'école, le camping, la chaufferie du logement grande rue, d'un local de stockage rue des écoles

Dans le cadre de l'approbation de la loi de finances 2019 intervenue fin 2018, la commission des finances de l'assemblée nationale a maintenu pour les communes ayant perdu en 2018 l'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale un dispositif de garantie prévoyant de leur verser 50 % de la fraction cible perçue en 2017. Ainsi la commune percevra cette année 20 110 € de fraction cible soit la moitié de la somme perçue en 2017. Sans cette disposition, la variation par rapport à 2018 aurait été en très légère diminution (- 834 €).



Endettement Budget principal :

Indicateur capacité de désendettement (en nombre d'années) :

Capital restant dû au 31/12/18 : 172 704,68 € = 1,02 année

Recettes – Dépenses réelles de fonctionnement 168 506,36 €

Endettement par habitant (communes de 500 à 2000 habitants appartenant à un groupe TPU, source DGCL, budget principal seul) 2017	Endettement par habitant SORNAC budget principal seul au 31/12/19 (population INSEE au 01/01/2019 : 783) :
610 €	179,80 €

CONSEILS MUNICIPAUX

Budget terrains à bâtir aux Bouyges

Fonctionnement : 62 594.10 €
 (pour mémoire BP 2018 40 757.85 €)
 Investissement : 60 519.16 €
 (pour mémoire BP 2018 37 923.11 €)

TOTAL DU BUDGET : 123 113.26 €
 (pour mémoire BP 2018 78 680,96 €)

Budget de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement : 564 664.32 €
 (pour mémoire BP 2018 566 422.87 €)
 Investissement : 702 372.14 €
 (pour mémoire BP 2018 469 042.69 €
 en dépenses et 721 313,47 € en recettes)

TOTAL DU BUDGET : 1 267 036,46 €
 (pour mémoire BP 2018 1 035 465,56 €)

Pour prétendre à des subventions de l'agence de l'Eau Adour Garonne en vue de la réhabilitation des réseaux d'assainissement le tarif du m³ d'assainissement collectif sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ doit atteindre au minimum 1.50 € le m³ sachant qu'un malus de 5% sera appliqué par l'agence de l'eau en cas de m³ d'assainissement collectif inférieur à 1,75 €.

Le prix moyen du m³ d'assainissement collectif à Sornac s'élève à 1,31 € en 2019.

PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2018 RECONDUITS EN 2019

Les restes à réaliser sont les sommes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (contrat/devis signé, arrêté de subvention) avant la fin de l'exercice précédent (ces sommes sont prises en compte pour la détermination du résultat de chaque exercice et sont reprises sur le budget de l'exercice suivant)

Matériel : en restes à réaliser dépenses : changement d'échelles des réservoirs d'eau potable. En crédits nouveaux dépenses : enveloppe globale de 40 000 € en attente de devis pour imperméabilisation, rénovation de la coupole, remplacement de tuyaux d'alimentation, des systèmes de pompe et vannes de la station de pompage de la Vialle. En attente également devis pour le remplacement de portes de réservoirs, la mise en place de plateformes en caillbotis pour accéder aux réservoirs du Champ de la Croix, Mont la Pinte et Fronsergues

Protection des captages PHASE 2 : en restes à réaliser (payé début 2019) un acte d'achat concernant le captage de la Vialle nouveau, acte signé par l'intéressé avec en définitive vente de la parcelle en totalité, en crédits nouveaux dépenses : crédits pour ajustement du prix d'achat de la parcelle en totalité

Etude/Diagnostic en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement : conclusions de l'étude rendues début 2019, zonage notamment en cours d'instruction par la DREAL (*direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*) Aquitaine, en restes à réaliser une partie du marché d'étude et en restes à réaliser recettes les subventions à 80 % de l'étude, en crédits nouveaux dépenses : 6 % pour imprévus

Traitement eau Beaune : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle similaire à 2018

Interconnexion Beaune Combret : en crédits nouveaux dépenses : enveloppe prévisionnelle similaire à 2018

Bornage et achats réservoirs : bornages effectués, en crédits nouveaux dépenses : actes de donation/acquisitions à effectuer en 2019

Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement rue de l'arbre de May : en restes à réaliser dépenses : solde des travaux de réhabilitation du réseau d'eau et d'assainissement effectués en 2018, en crédits nouveaux recettes : 20 % d'aide départementale sur le renouvellement du réseau d'eau (*aide notifiée après le 31/12/2018*)

PROJETS NOUVELLEMENT INSCRITS EN 2019

Réfection eaux usées secteur Ehpad : en crédits nouveaux dépenses : devis signé pour cette prestation

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement : en crédits nouveaux dépenses : travaux identifiés par l'étude pour permettre le fonctionnement optimal de la lagune estimés à 465 436 € HT (558 523,20 € TTC). Les chiffrages des travaux seront affinés en 2019.

Vote des taux d'imposition 2019 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le maintien en 2019 des taux ci-contre pour un produit fiscal prévisionnel de 218 823 €.

TAXE D'HABITATION	6.92
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	16.45
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	98.39

Budget Station-service

Fonctionnement : 858 731.60 €
 pour mémoire BP 2018 790 965.88 €)
 Investissement : 60 596.85 €
 pour mémoire BP 2018 54 696.10 €)

TOTAL DU BUDGET : 919 328.45 €
 (pour mémoire BP 2018 : 845 661,98€)

Budget Pompes Funèbres

Fonctionnement : 4 607.14 €
(pour mémoire BP 2018 3 545.45 €)

**Vote du budget : Nombre de suffrages exprimés :
9 POUR (dont 1 pouvoir)**

Transfert des compétences eau potable et/ou assainissement : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de s'opposer au transfert automatique à Haute-Corrèze Communauté de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT et II du CGCT.

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable/assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'y opposent par délibération rendue exécutoire avant cette date, les communes pouvant s'opposer au transfert des deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. En l'espèce, Haute-Corrèze Communauté ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement collectif.

Projet Pharmacie : Le conseil municipal, suite à la réunion publique s'étant tenue le 8 mars dernier, a décidé de privilégier la rénovation des bâtiments destinés à ce projet.

Le montant des travaux suivant avant-projet sommaire de janvier 2019 était estimé à 250 755.35 € HT soit 300 906,42 € TTC.

Camping des chaux : contrat pour accroissement saisonnier d'activité : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique pour l'accueil des campeurs et l'entretien des locaux, **du 14 juillet au 15 août 2019 inclus**, à temps complet. *Le camping demeure accessible aux campeurs du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août, avec paiements des séjours à la mairie en l'absence de l'agent saisonnier.*

Budget principal/Budget eau et assainissement/Budget station-service/créances irrécouvrables : Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les motifs d'irrécouvrabilité exposés par le Maire (saisies employeur et bancaire sans effets, compte bancaire non provisionné, erreurs modiques de paiement, personnes décédées sans règlement de succession), a approuvé l'admission en non-valeur de 453.20 € (location d'un gîte, cantine scolaire), 690.10 € (factures d'eau) et 0.04 € (facturation de carburant).

Avis concernant le programme local de l'habitat (PLH) de Haute-Corrèze Communauté :

Le conseil municipal devant émettre un avis, à l'unanimité, a rendu un avis favorable sur ce projet de programme et a approuvé les objectifs fixés pour la commune de Sornac.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement. A partir des éléments du diagnostic réalisé par le bureau d'études Eneis Conseil et de rencontres avec l'ensemble des acteurs mobilisés, Haute-Corrèze Communauté a défini quatre priorités :

- Produire une offre en logements suffisante pour permettre le développement du territoire et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants dans un contexte marqué par la diminution de la taille des ménages et par une tendance au vieillissement ;
- Faire de la lutte contre la vacance et de l'amélioration du parc existant, tous segments confondus (parc privé, social, communal), la priorité du Programme Local de l'Habitat intercommunal, particulièrement dans les centres-bourgs des communes les plus touchées par la vacance ;
- Créer les conditions pour maintenir et attirer les jeunes sur le territoire en favorisant leur accès au parc locatif et leur démarche de primo-accession ;
- Développer une ingénierie communautaire dédiée pour accompagner les particuliers dans leurs projets résidentiels et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat (investisseurs, promoteurs, bailleurs, agences immobilières, notaires, ...), à travers la création d'un lieu ressources intercommunal.

Au vu de ces priorités, Haute-Corrèze Communauté a fixé les orientations suivantes :

- organiser un développement de l'offre en logements qui respecte les grands équilibres du territoire,
- améliorer la qualité du parc existant et favoriser le renouvellement urbain, par une action soutenue de lutte contre la vacance,
- diversifier l'offre en logements afin de faciliter les parcours résidentiels de l'ensemble des habitants actuels et futurs du territoire.

Pour atteindre ces objectifs un programme d'actions a été élaboré.

CONSEILS MUNICIPAUX

Une nouvelle délibération de Haute-Corrèze Communauté aura lieu au vu des avis des communes, puis le projet sera transmis au préfet qui le soumettra, dans un délai de deux mois, au comité régional de l'habitat.

L'élaboration d'un PLH conformément aux articles [L. 302-1 à L. 302-4-1](#) du code de la construction et de l'habitation est obligatoire entre autres pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Haute Corrèze Communauté exerce la compétence optionnelle : **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées** et dans ce cadre l'élaboration, la modification et des actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.

Avis concernant le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour : Le conseil municipal, disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la réception du projet de SCOT, à l'unanimité des suffrages exprimés, a émis un avis favorable sur ce projet.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), crée par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU), a pour principal objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il formule en somme, un projet politique territorialisé et englobant, sur une vision à 20-30 ans. L'initiative de l'élaboration d'un SCoT appartient aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents ou à un syndicat mixte ou à un pôle d'équilibre territorial et rural. L'établissement public prescrit l'élaboration du document, définit le périmètre administratif du schéma, assure son élaboration, son suivi et son évaluation, puis décide de sa révision, modification ou de son maintien en vigueur, au plus tard tous les six ans. L'article L141-2 du code de l'urbanisme définit les pièces obligatoires qui constituent le SCoT :

Un rapport de présentation (Articles L141-3 et R122-2 du code de l'urbanisme) : Il explique les choix et orientations retenus dans le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs. Il présente de manière obligatoire : un diagnostic du territoire sur l'ensemble des thématiques abordées par le SCoT, une évaluation environnementale (détaillée à l'article R141-2 du code de l'urbanisme), une analyse chiffrée de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers lors des 10 années précédant l'approbation du schéma.

Un projet d'aménagement et de développement durables (Article L141-4 du code de l'urbanisme) : Il fixe les objectifs des politiques publiques sur le territoire (urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en état des continuités écologiques). Le PADD constitue au sens large le projet politique des élus qu'il convient de mettre en œuvre sur le territoire.

Un document d'orientation et d'objectifs (DOO) (Articles L141-5 à L141-26 du code de l'urbanisme) : Le DOO est le seul document prescriptif et opposable du SCoT. Il est la traduction réglementaire du PADD. Il précise les orientations générales, les espaces à protéger, les grands équilibres et les objectifs relatifs notamment à l'habitat, aux transports en commun, à l'équipement commercial et artisanal, aux paysages, aux risques, à l'urbanisation. C'est ce document qui formule les prescriptions avec lesquelles les documents de planification communale ou intercommunale (carte communale, PLU, PLUi) devront se rendre compatibles.

Les pièces constituant le SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour soumis à enquête publique sont consultables via le lien ci-contre <http://www.payshautecorrezeventadour.fr/pages/scot/enquete-publique.html>.

A F F A I R E S D I V E R S E S

Emploi permanent Agence postale communale : indice de rémunération : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé, considérant la qualification détenue par l'agent et son expérience, de calculer la rémunération par référence à l'indice brut 361 pour le renouvellement de contrat correspondant.

La délibération du 29 septembre 2014 a autorisé le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une agence postale communale pour une durée de 9 ans, renouvelable une fois.

Par délibérations du 14 avril et 9 novembre 2015 avait été approuvée la création des emplois permanents d'agent gérant de l'agence postale et d'agent d'entretien des locaux utilisés par la Poste et l'agence postale à raison respectivement de 28h30 (depuis le 1^{er} juillet 2017) et 3h hebdomadaires. Ces emplois sont occupés par un agent recruté par contrat tel que le permet, pour les communes de moins de 2000 habitants, la création d'emploi permanent dont la pérennité dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, changement de périmètre ou suppression d'un service public. En effet, la décision de création d'une agence postale était intervenue suite à la prévision par la Poste en 2014 de réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste à 12h30 au 1^{er} décembre 2014 tel que le permettait le contrat de présence postale en vigueur (passé entre l'Etat, la Poste et l'Association des maires de France), dans le cadre de la réorganisation du territoire de Meymac.

Sur ce poste le contrat à durée déterminée est d'une durée maximale de 3 ans renouvelable, sans pouvoir excéder 6 ans, durée au-delà de laquelle le contrat est reconduit pour une durée indéterminée. Dans ce cadre des contrats à durée déterminée ont été conclus du 30/06/2015 jusqu'au 29/06/2019. La détermination de l'indice de rémunération sur ce poste relève de la compétence exclusive du conseil municipal. Le renouvellement du contrat de l'agent occupant ce poste, en accord avec ce dernier, est prévu du 30/06/2019 jusqu'au 29/06/2021.

VC 1 (rue de l'arbre de May) : création aires de trottoirs – cheminement piéton – demande de subvention au titre des aménagements d'espaces publics – contrat de solidarité communale 2018-2020 :

Le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité le 30 janvier 2018 le dépôt d'un dossier de subvention au titre des « autres travaux d'espaces publics » à hauteur de 40 % du coût HT sur une assiette plafonnée à 80 000 €, soit 32 000 € sollicités au titre d'une première tranche estimée par le Syndicat de la Diège à 85 357.73 € HT soit 102 429.28 € TTC (travaux, divers et imprévus, maîtrise d'œuvre).

Le conseil départemental a depuis revu ses modalités d'aide aux communes qui font désormais l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité sur une durée de 3 ans (période en cours : 2018/2020). L'attribution effective demeure conditionnée à l'envoi d'un dossier de demande mais désormais sur la base des devis signés des entreprises retenues et non plus sur la base d'estimatifs. Le contrat approuvé le 14/08/2018 prévoyant pour ce projet l'attribution d'une subvention plafonnée à 25 000 € au titre des « aménagements de bourgs et espaces publics », le conseil municipal a actualisé la délibération sur la base des devis des entreprises retenues, soit un coût total de travaux au titre de la création d'aires de trottoirs/cheminement piéton s'élevant après ouverture des plis à la somme de 115 026.30 € HT soit 138 031,56 € TTC.

Reversement excédent du budget annexe station-service au budget principal : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ultime reversement au budget principal d'un montant de 6 937.35 € suivant les crédits approuvés à l'article 672 du budget station-service 2019.

Des subventions d'équilibre ont été versées par le budget principal au budget annexe en 2011 et 2012 pour un montant total de 57 937.35 €, soit au cours des premiers exercices de fonctionnement du budget annexe qui ne disposait pas à sa création de fonds propres ni d'excédents lui permettant d'avancer des frais notamment de livraison de 32 m3 de carburant (quantité standard de livraison). L'excédent du budget station-service constaté lors de l'approbation du compte administratif 2018 soit, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, 51 635.50 €, conformément aux articles R2221-48 et 90 du code général des collectivités territoriales permet un reversement au budget principal également considérant que la marge de 0.05 € HT/litre, compte tenu du nombre de livraisons par an, permet de couvrir les charges d'exploitation et dépenses d'investissement dont une enveloppe de 15 500 € de matériel au besoin. Ce dernier reversement respecte par ailleurs la règle spécifiant que les budgets des SPIC (services publics industriels et commerciaux) ne doivent pas alimenter le budget des collectivités de rattachement. 31 000 € puis 20 000 € ont été reversés au budget principal respectivement en 2017 et 2018.



LES ASSOCIATIONS

BILAN SPORTIF

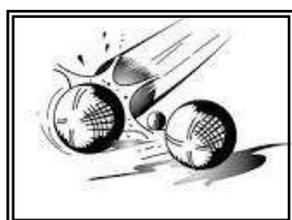
Le championnat s'est terminé le dimanche 05 mai à TREIGNAC.

La phase aller a été difficile avec seulement 2 victoires, 1 nul mais 6 défaites. En effet SORNAC se retrouvait à l'avant dernière place.

Le plus surprenant est le renversement de situation pour les matchs de retour. Les protégés de Georges MALLEPEYRE ont commencé par 2 matchs nuls. Ensuite l'équipe a enchaîné avec une belle série de 6 victoires. SORNAC est devenu le leader de la phase retour en plus, avec la manière, en allant gagner chez le premier SAINT EXUPERY LES ROCHES. Pour le dernier match à TREIGNAC, SORNAC aurait très bien pu finir par une victoire. Malheureusement, la réussite a fui l'équipe qui heurtait le poteau à 4 reprises. SORNAC termine finalement à la 5^{ème} place.

Pour clôturer la saison, le club a organisé son Assemblée Générale le dimanche 2 juin ainsi qu'un tournoi de pétanque.

Le tournoi de foot aura lieu, comme tous les ans, le samedi 03 Août 2019 au stade et sera l'occasion pour les joueurs de démarrer la nouvelle saison.



La Société communale des chasseurs de Sornac organise, comme chaque année, son traditionnel concours de pétanque, **le Dimanche 14 Juillet 2019**, salle du Foyer Rural.



Inscription à 13h30, jet du but à 14h00

Buvettes, grillades sur place...
Venez nombreux,

Contactez le Président de l'Association, Monsieur HABASQUE Thierry, au 06 64 24 99 84

FOYER RURAL



Activités d'été ouvertes à toutes personnes adultes et enfants désirant pratiquer une activité sportive pendant les vacances, dans les locaux du Foyer Rural :



- Séances de Yoga : En juillet, les lundis de 18h00 à 19h00
- Séances de Pilates : En Août, les lundis de 18h00 à 19h00

Tarif : 5 € la séance

Début septembre, toutes les activités du foyer rural reprennent, à savoir :

- Le lundi de 18h30 à 19h30 : Yoga
- Le mardi de 18h00 à 19h00 : Gymnastique d'entretien
- Le mercredi de 20h00 à 21h30 : Arts créatifs
- Le jeudi de 10h30 à 11h30 : Gymnastique d'entretien
- Le vendredi de 19h00 à 20h00 : Pilates

Renseignements auprès de Marie-Ange BRANDEBOURGER - 05 55 94 62 67
ma-br@orange.fr



L'assemblée générale du foyer rural aura lieu le Vendredi 19 Juillet 2019 à 18h30 au foyer rural.

Vous y êtes cordialement invités. Un apéritif dinatoire clôturera la séance.

Votre présence est fortement souhaitée car cela nous permet d'améliorer nos propositions d'activités et leur bon déroulement.

Des nouvelles du jardin partagé !

Petit à petit, le jardin prend forme.

Une guinguette a vu le jour cet hiver et des bacs pour jardiner à hauteur ont été construits en coopération avec la ressourcerie l'AEP de Peyrelevade.

La préparation du jardin a commencé au printemps avec une petite équipe de bénévoles accompagnés par Amandine Dewaele, maître-composteur.

Un joli panneau annonçant le « jardin partagé » a été installé et réalisé par les enfants du périscolaire de l'école de Sornac en collaboration avec les résidents des Tamaris.

Ouvert à tous, ce jardin permet le partage des connaissances mais aussi le partage des fruits, des légumes, des plants et des fleurs.



Des animations sont organisées régulièrement, ouvertes à tous. Nul besoin d'être un as du jardinage, l'important reste ici l'échange et la rencontre.

Un prochain rendez-vous à ne pas manquer : nous vous convions, le jeudi 11 juillet de 14 à 17h, pour un atelier sur les plantes sauvages et les premières récoltes du jardin. N'hésitez pas à venir à notre rencontre !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Cécile Bayle, animatrice vie locale, par tél. au 06 98 56 27 72 ou par mail à

cbayle@hautecorrezecommunaute.fr



L'EHPAD de SORNAC

s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la dénutrition

grâce à une restauration responsable au service du plaisir et de la qualité de vie des résidents.



Sélectionné dans un projet national

Maison Gourmande et Responsable accompagne 500 établissements dans toute la France pendant 2 ans sur les principaux enjeux liés à la restauration : • Améliorer la satisfaction des personnes âgées, • Diminuer le nombre de personnes en état de dénutrition, • Réduire le gaspillage alimentaire de 30 à 50 %.

(La démarche est portée par la FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Agées) et Adef Résidences, avec le soutien de l'Agirc-Arrco et de l'ADEME – en partenariat avec la FEHAP, le SYNERPA, la FNADEPA et l'ANAP).

Pourquoi avoir candidaté ?

Soucieux de la qualité de vie de ses résidents, l'EHPAD de SORNAC n'a cessé de se réinventer pour répondre au mieux aux attentes de chacun en terme d'environnement, d'organisation et de services.

En participant à Maison Gourmande et Responsable, l'établissement s'engage aujourd'hui en faveur d'une restauration responsable à la fois plus respectueuse de l'environnement et qui promet une alimentation plaisir.

Agir efficacement

L'EHPAD de SORNAC sera accompagné avec les autres établissements sélectionnés de la région Nouvelle Aquitaine pour :

- Evaluer son niveau de restauration responsable, • Mettre en œuvre son plan d'action personnalisé,
- Être accompagné et formé grâce à la rencontre avec des experts et la mise à disposition d'outils en ligne,
- Participer à une communauté nationale de professionnels pour échanger sur les bonnes pratiques.

LA TRUITE SORNACOISE



- Le plaisir retrouvé -

Il faut bien se l'avouer. Après une ouverture de la truite en demi-teinte, grand nombre de nos amis pêcheurs se tourne vers les étangs afin d'y retrouver des sensations perdues.

S'il est un lieu apprécié, c'est bien le plan d'eau communal des Chaux, à en croire le nombre important de pêcheurs arpentant ses berges le jour de l'ouverture.

Grâce à une gestion piscicole raisonnée mise en œuvre par l'AAPPMA (Association Agréée Pour la Protection du Milieu Aquatique) « la truite sornacoise », bien épaulée en cela par la municipalité, chacun y trouve du plaisir offert par la diversité des espèces présentes.

L'aménagement total des berges permet également aux nombreux promeneurs de côtoyer des pêcheurs. Un mot, une phrase et la discussion s'engage. C'est ce qu'on appelle de la convivialité.

A ce propos, grand nombre de pratiquants se sont réjouis que la vidange prévue l'an dernier n'a pu avoir lieu.

Néanmoins, il est bon de préciser qu'outre le côté obligatoire, une vidange d'étang est nécessaire afin de préserver l'éco système présent.

Le prix des cartes voulu raisonnablement attractif y est également pour beaucoup. Il est dû à une politique mise en place pour faire découvrir cet endroit au plus grand nombre.

Pour rappel, la vente des cartes se fait au Bar la Fontaine, ainsi qu'à la maison du département.

Le concours annuel aura lieu le dimanche 4 août. Sa dotation sera une nouvelle fois particulièrement riche, avec comme toujours le téléviseur écran plat et l'habituel jambon ; le tout assuré dans la bonne humeur de toute l'équipe de bénévoles.

Notez également sur vos agendas, les 2 matinées « pêche à l'écrevisse » qui se dérouleront les mardis 16 juillet et le mercredi 07 août. N'hésitez pas à vous inscrire au préalable auprès du Bureau d'Information Touristique de Sornac, situé dans la Maison du Département, joignable au 05 55 94 62 66.

Enfin, sans faire de long discours, comment ne pas finir mon propos sans rendre un hommage appuyé et sincère à Jean ; notre ami Jean.

Sobre, discret mais ô combien efficace dans ses différents engagements et en particulier au sein de notre association. Jean est parti, sans faire de bruit comme il l'a fait durant toute sa vie.

Au revoir Jean et Merci.



CENTRE D HABITAT

De brillants résultats en football à 7 pour l'équipe du Centre d'Habitat de Sornac.

Depuis cette saison, et ce grâce à l'implication de deux éducateurs, le Centre d'Habitat de Sornac a pu constituer une équipe de football et inscrire cette dernière au championnat à 7 de Sport Adapté de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Zone Nord-Est (regroupant les départements de Corrèze, Creuse, Dordogne et Haute-Vienne).

L'équipe a ainsi participé à 3 tournois au fil de la saison, obtenant des résultats remarquables pour une première participation puisque les Sornacois ont remporté tous leurs matchs, les classant n°1 du Championnat. La participation à cette compétition nécessite l'investissement de chacun, car depuis la régionalisation, les rencontres se déroulent en Basse-Corrèze et en Dordogne, soit des déplacements longs.

L'effectif de 12 joueurs s'entraîne 1 fois par semaine sur le stade "Georges Mallepeyre" ou au gymnase mis à disposition par la municipalité. L'équipe peut s'appuyer sur de jeunes talents qui pratiquent le football depuis plusieurs années, certains de ces joueurs ayant même fait partie de l'U.S. Sornac.

L'équipe a le souhait de continuer à progresser pour envisager une éventuelle participation à d'autres championnats.



Les Musclés aux Championnats de France de Badminton

Du 15 au 18 novembre 2018, la Fondation Jacques Chirac a organisé les Championnats de France de Badminton de Sport Adapté sur le site d'Ussel. Environ 150 participants provenant de toute la France se sont rencontrés et ont pu exercer leurs talents tout au long de ces trois jours.

Sept joueurs de l'Association « Les Musclés » du Centre d'Habitat de l'E.S.A.T. de SORNAC ont participé à ces Championnats. Ces joueurs étaient répartis dans les 3 classifications de la FFSA. Après des matchs joués avec ferveur, quelques-uns de nos joueurs ont vu leurs efforts récompensés par des podiums. Ainsi, l'Association « Les Musclés » compte 3 médaillés :

Classification AB/vétérans femme : médaille d'or – Martine JANNOVICH

Classification BC/vétérans homme : médaille d'argent – François AMBLARD

Classification CD/sénior homme : médaille d'argent – Jonathan BELLET

Souhaitons aux autres persévérance et ténacité pour un podium sur un prochain Championnat.



Un après-midi d'échanges de savoir-faire à la Résidence « Le Lierre »

À la Résidence « Le Lierre » située Rue du Puy Chabanier à Sornac, nous disposons de 9 arbres fruitiers qui ont bien poussé depuis notre installation au sein de notre nouvelle structure en 2012.

C'est pourquoi, nous avons décidé de solliciter l'Association « Les Croqueurs de Pommes » composée d'amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition pour les faire fructifier. Trois de ses membres ont fait le déplacement de Saint-Clément, début avril, afin de nous montrer et enseigner les rudiments de la taille d'arbres fruitiers.

Après une après-midi d'explications, de conseils et de maniements des outils, nous nous sommes essayés à cet exercice afin d'augmenter nos chances de récolte, nous l'espérons !

En fin de journée, nous avons partagé une part de gâteau « maison » et avons dégusté le jus de pomme gentiment offert par l'Association.

Nous souhaitons revoir « Les Croqueurs » afin de déguster ensemble notre récolte de fruits l'année prochaine.

En attendant, nous allons nous mettre au travail en appliquant tout ce que nous avons retenu de cette journée.

Les résidents.





Pâques avec les Tamaris

Un groupe de résidents du Centre TAMARIS de Sornac a célébré la Fête de Pâques. Nous nous sommes retrouvés le samedi dans l'Octave de Pâques à partir de 10h30. La rencontre a eu lieu au presbytère de Sornac avec leurs accompagnateurs. La joie de Pâques transparaissait sur leurs yeux illuminés par Jésus Ressuscité. Une catéchèse sur la mort et la résurrection du Christ a occupé une bonne partie de la rencontre. Ensuite les chants de Pâques ont agrémenté la séance et le partage de petits gâteaux de fête. Dans son sacrifice, Jésus n'a oublié personne, c'est pourquoi nous nous associons à nos frères et sœurs résidents du Centre TAMARIS dans la joie pascale en leur disant encore une fois : Jésus vous aime, Alléluia !



Pentecôte et Profession de foi

Cinquante jours après la fête de Pâques, c'est la Pentecôte. L'Esprit saint est descendu sur les Apôtres comme Jésus l'avait promis. L'arrivée de l'Esprit de Dieu a un objectif précis : continuer l'œuvre du Christ par ses Apôtres. En effet, il leur disait avant son départ « Vous allez recevoir une force, celle de l'Esprit saint qui viendra sur vous. Alors, vous serez mes témoins à Jérusalem(..) jusqu'aux extrémités de la Terre ». Tous les baptisés sont confirmés dans l'Esprit saint par le sacrement de Confirmation. Avant d'y arriver, l'enfant déjà baptisé grandit dans la foi de l'Eglise et se prépare à la profession de foi. Ce sera une étape avant de recevoir la confirmation. La Profession de Foi ne reste pas moins importante dans la maturation de la vie chrétienne de l'enfant qui s'engage à être vraiment un disciple du Christ. C'est la joie dans la communauté quand un jeune fait un pas déterminant dans la foi. A la paroisse de Sornac, nous avons un seul jeune qui fera sa Profession de Foi cette année. C'est le jeune Mathis à qui nous adressons déjà nos félicitations ainsi qu'à sa famille. Les cérémonies de la profession de foi auront lieu le Dimanche de Pentecôte le 09/06/2019 à 11h00 dans l'église de Sornac. Nous exhortons les parents à songer à la profession de foi de leurs enfants pour l'année prochaine.

Rameaux et Pâques

Deux messes célébrées en l'église de Sornac les 14 et 21 Avril. Une assemblée importante a participé à chacune des célébrations. Pour les Rameaux, comme de coutume, s'est produit la vente d'œufs de Pâques à la sortie de la messe sur le parvis de l'église. Pour Pâques, tous les fidèles étaient accueillis avec un cierge allumé pour participer à la procession ouverte par le Père ETIENNE. De même, à la fin de la célébration, un morceau de cornue fut distribué à chacun. C'était le rappel du partage du « pain ». Ces deux cérémonies de la période sainte se sont déroulées dans la Foi !

Le calendrier des messes pour la période estivale sera affiché dans la vitrine installée sur le parvis de l'église courant JUIN.

BONNES VACANCES à TOUS.

Annonce : Le dernier vendredi de chaque mois, il y a la prière de l'adoration du Saint Sacrement, dans l'église de Sornac, à 15h00.

Venez et prions ensemble Jésus présent dans l'Eucharistie.



INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE

DE SORNAC

Semaine bleue

L'Instance et le Foyer d'accueil médicalisé des Tamaris organisent pendant la Semaine Bleue (semaine nationale dédiée à nos aînés) :

Une marche le **mercredi 9 octobre**
14h30 départ du Foyer rural, avec des ânes
et un lama.
Petit circuit autour de Sornac
Goûter avec pâtisseries et boissons.
Participation libre



Un thé dansant le **Samedi 5 octobre**
14H30 à la salle des fêtes de Sornac,
Entracte avec pâtisseries et boissons.

Entrée : 2 €

L'atelier des jours a proposé en collaboration avec radio Vassivière et l'instance de Sornac une après-midi artistique avec ateliers d'expression graphique et sonore.



Cette rencontre intergénérationnelle sous le signe du portrait s'est déroulée samedi 25 mai à la salle du Club des aînés.

Un atelier artistique pourrait être proposé à Sornac, renseignements auprès de l'association « des jours » 06 24 62 33 66 ou auprès de l'instance.

Beau succès pour l'atelier «Mémoire»

L'ASEPT du Limousin dans le cadre de la prévention de la santé des séniors a organisé un atelier mémoire à la salle des fêtes de Peyrelevade du 4 mars au 27 mai.

Les 10 séances proposées ont ravi les participants.

Une conférence aura lieu
jeudi 12 septembre à 14 h
à Peyrelevade, ouverte à tous



L'association Arts & Culture, Sornac a été créée pour proposer à la population du Plateau de Millevaches une ouverture culturelle, un enrichissement à travers la musique, la littérature, les arts et les savoir-faire en organisant des manifestations culturelles ponctuelles ou régulières.

Depuis 2009 Arts et Culture organise une quinzaine culturelle comprenant une exposition et une série de 4 concerts pendant les mois de Juillet et Août.

Les concerts 2019 :

· **Le samedi 20 Juillet 2019 à 20h30, en l'Eglise Saint Roch de Sornac :**

Los Gojats Del Porti

Chœur d'hommes, spécialisé dans l'interprétation des chants de toute l'Occitanie, afin de maintenir dans le temps les airs anciens et traditionnels de nos aïeux ; les chants seront interprétés, pour une grande majorité en langue d'Oc ; le répertoire couvrira "le pais" allant du Pays Basque au Limousin en faisant étape à Argentat avec des chants retraçant la vie des Gabariers.



· **Le Vendredi 26 Juillet à 20h30, en l'Eglise de Saint Setiers :**

Le trio ALBORADA trio guitares

Depuis 2005 Etienne Candela, Jérôme Grzybek et Mathieu Dutriat proposent un trio de guitare classique qui a su intégrer à son registre des pièces injustement méconnues, des œuvres contemporaines et s'est approprié un répertoire original d'une grande richesse



➤ **Le samedi 3 Août à 20h30, en l'Eglise de Saint Setiers :**

Gospel fusion

Gospel fusion de Limoges est né d'un quatuor dont les membres ont décidé de mettre en commun leur talent pour développer des actions sociales en pratiquant le chant gospel. Autour de Samuel Abudo et Rachel Maindo (solistes) Sandy Abudo (chef de chœur) regroupe tous les milieux sociaux, issus de différentes cultures, toutes les générations afin de développer le chant gospel.



➤ **Le samedi 10 Août à 20h30, en l'Eglise Saint Roch de Sornac :**

Gaël Rouilhac Jazz Manouche

Assurément parmi les meilleurs représentants du répertoire jazz manouche, Gaël Rouilhac va aussi bien au-delà de cette tradition musicale. Il apporte avec lui un sens de l'arrangement et de l'écriture sur des compositions originales où la complicité fait merveille entre les musiciens du groupe. La voix est aussi au répertoire avec des standards chantés à la sauce Django/Sinatra. Le groupe se produit à partir du duo jusqu'au quintet, la formule de base étant le trio avec deux guitares et une contrebasse. Des rythmes swings aux accents groovy, du boléro au tempo up, ce trio tout en contraste nous transporte sur les routes de Django et des clubs New Yorkais, le temps d'un concert énergique épicié de chaleur et de bonne humeur.



Arts et Culture présente : le Costume de Scène

Exposition -Salle polyvalente de Sornac

Du dimanche 28 juillet au dimanche 11 août 2019
Tous les jours de 14h30 à 18h30



Arts & Culture, Sornac vous propose en 2019 une découverte des coulisses du monde du spectacle.

Ce monde magique qui vous transporte, vous fait traverser les époques, vous fait vous émouvoir, vous bouleverse ou bien vous amuse.

Ce voyage nous le ferons par l'intermédiaire de l'élément phare des arts de la scène et la seconde peau du comédien, nous le ferons au travers du costume de scène.

Selon le vieil adage ne dit-on pas que « l'habit ne fait pas le Moine » et pourtant dans le monde du théâtre il contribue à mieux appréhender le personnage, sa classe sociale, son caractère, son état d'esprit et l'époque dans laquelle il vit.

Moyen de métamorphose, le costume est un des signes visibles du théâtre. Il est à la fois réel et irréel : réel par ses liens avec le vêtement d'une époque, irréel parce qu'il est chargé d'une signification plus forte, celle d'un véritable code vestimentaire.

Cependant très longtemps, les usages qui régissent l'habit de scène sont restés très éloignés de toute nécessité d'être en adéquation avec le rôle joué. Le costume n'était utilisé par le comédien ou le chanteur que pour exprimer la puissance et la fortune de ses protecteurs. Souvent conçu pour la ville ou pour la cour, il ne s'adapte aucunement au répertoire de la pièce jouée ou chantée. Ainsi, les soubrettes et les paysannes apparaissent vêtues des plus riches atours de brocarts, velours et dentelles, la tête surchargée de diamants et de perles. Il faut attendre le XXe siècle pour que s'opère une prise de conscience et que s'ancre dans les esprits que le costume fait partie intégrante de l'histoire qui nous est contée : décors, costumes et histoire étant finalement indissociables.

Ecole Lucie et Albert Panet : *souvenirs d'un résistant*



Mardi 7 mai, M. Mignon est venu à l'école pour raconter aux élèves de CM1 et de CM2, sa vie de résistant pendant la seconde guerre mondiale.

Il est rentré dans l'Armée secrète en 1943 à l'âge de 20 ans, précédé par son frère et son maître d'école, refusant de répondre à sa convocation pour un Chantier de jeunesse.

Son rôle consistait à faire des interventions sur les routes pour ralentir la progression de l'armée allemande, en particulier sur la N89. Avec sa section, il a appris en cachette des allemands, à manier les armes parachutées par les forces alliées.



Il a également participé activement à la libération d'Ussel en ouvrant le feu avec 2 de ses camarades à 9h le 17 août 1944. M. Mignon est fier d'avoir participé à la Résistance, il ne regrette rien et nous, à l'école, on est très fiers d'avoir recueilli le témoignage d'un résistant, qui a participé à la libération de notre pays au péril de sa vie.

Le lendemain, lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, nous avons apprécié de retrouver M. Mignon devant le monument aux morts.

ECOLE Lucie et Albert Panet : La Fabrique à Chansons



Le vendredi 17 mai, c'était le jour de notre concert avec Vlad dans la salle *Des lendemains qui chantent* à Tulle.

Avec la classe, on est partis en car de Sornac à 14 h. Nous sommes arrivés à Tulle vers 15h30 et nous avons commencé tout de suite les répétitions sur la scène avec Vlad et ses musiciens, Al Bathar le batteur et Gilles Puyfages l'accordéoniste.



Les techniciens ont commencé par régler les micros puis nous avons chanté deux chansons, « *Fais pas ci Fais pas ça* » de Jacques Dutronc et « *Ch'suis parti* », la chanson que l'on a écrite avec Vlad. On s'est très bien débrouillés dès le début. Un autre technicien a fait les réglages des lumières pendant que nous chantions. Puis, nous avons fait un filage, c'est-à-dire qu'on a fait une répétition entière du spectacle. On était stressés car on avait peur de ne pas y arriver mais Vlad nous a beaucoup fait rire et cela nous a changé les idées.

Pour prendre l'air et pour se dégourdir les jambes, on a fait ensuite une promenade au bord de la Corrèze malgré la pluie. Ça nous a fait du bien car on était très excités.

Quand on est rentrés, on a pris un bon goûter que les *Lendemain qui chantent* nous ont offert. Au menu, des bananes, du jus de fruit et du cake à la framboise et aux pistaches.

28

C'était délicieux !

ECOLE Lucie et Albert Panet : La Fabrique à Chansons



Ensuite, nous sommes allés nous changer dans les loges. Tout le monde s'est fait beau. Les garçons ont pris un moment pour se recoiffer devant le miroir. Une fois prêts, on s'est tous regroupés et là, le stress est monté... Vlad est venu nous voir en attendant le début du concert, on a pris des photos et le moment venu, il nous a accompagnés dans les coulisses.

Dans les coulisses les musiciens, nous attendaient puis ils se sont encouragés en se tapant dans les mains et ils sont montés sur scène pour une première chanson de Vlad.

Après ce fut à notre tour de chanter avec « *Fais pas ci Fais pas ça* ». Comme il y avait beaucoup de spectateurs on a eu le trac. Dès qu'on a commencé à chanter, la pression est redescendue et tout s'est bien passé. A la fin de la chanson, les spectateurs ont applaudi et on était heureux que ça leur plaise.



Vlad a ensuite chanté une autre de ses chansons et enfin on a pu chanter la nôtre « *Ch'suis parti* », et là ce fut un succès au point que le public a réclamé un rappel.

Quelle joie d'avoir réussi notre concert et d'être allés au bout de ce beau projet ! Lucie, *Des lendemains qui chantent*, nous a ensuite fait une belle surprise en projetant le clip de « *Ch'suis parti* ». Il est très drôle. Pour remercier Vlad d'avoir écrit cette chanson avec nous, on lui a offert un ballon de rugby que nous avons tous signé et nous l'avons étrenné dans la salle de concert pour un petit match improvisé.

Avec les parents, on a tous participé à un repas partagé et c'était gai car il y avait partout du monde qui parlait. Malgré cette joie, nous étions tristes au fond car on a réalisé que c'était peut être la dernière fois que nous voyions Vlad.

Enfin vers 21 heures, on est remontés dans les cars avec les parents et d'autres en voiture pour rentrer à la maison. La fête était finie ! SNIF !

Directeur de Publication : Jean-François LOGE
Comité de Rédaction : Martine CHASSAING,
Danièle DECOSTERD
Page de Couverture : Eddy HERBAUT
Date de Publication : Juin 2019

Impression : Mairie de SORNAC

**QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A RETOURNER
(voir modalités sur le document)**

Merci d'avance.



Jardin partagé de Sornac

Le projet de jardin partagé à Sornac a vu le jour en 2017 à l'initiative de d'un collectif de structures locales et de Haute Corrèze Communauté en partenariat avec la commune de Sornac.

Ce jardin est en libre accès, à toute personne désireuse de jardiner en collectif, de partager des moments conviviaux et de développer ses connaissances en jardinage et sur la biodiversité.

Aujourd'hui, il ne manque que vous pour le faire vivre !

Votre retour nous sera précieux pour développer ce projet.

Envie d'en savoir plus et de participer ?

Contactez Cécile Bayle, l'animatrice vie locale au 06 98 56 24 72



Atelier peinture-jardinage le 29 mai avec l'accueil de loisirs



Afin de connaître plus précisément les besoins des habitants du territoire envers le jardin, merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire :

1/ Connaissez-vous le jardin partagé de Sornac ? oui non

2/ Savez-vous ce qu'est un jardin partagé ? oui non

3/ Seriez-vous intéressé pour connaître les actualités des animations au jardin ?

Oui non

Si oui, merci de nous laisser vos coordonnées tel/mail :

4/ Si vous souhaitez participer aux animations du jardin partagé, à quels moments seriez-vous disponible ?

- Jours
- Heures

5/ Auriez-vous des livres à donner sur le jardin, les plantes sauvages, médicinales, de recettes dont vous ne vous servez plus, afin de créer une boîte à livres au jardin ?

- oui non

6/ Suggestions :

.....
.....
.....

Merci de déposer vos réponses à la mairie, à l'agence postale communale ou à la maison de services au public de Sornac avant le 29 juillet 2019.